Ses enfants et petits-enfants:

Viviane et Max **Di Santolo-Francillon**, leurs enfants Luca et Dario, à Lonay;

Fabion **Francillon** et Chantal **Genet** à Englinees:

Jean-Claude **Berger** et Odile **Bonzon**, à Eclépens, et familles;

Marquerite et Rodolphe **Tellenbach-Francillon**, aux Mousses (L'Isle),

Fabien **Francillon** et Chantal **Genet**, à Epalinges; Sa sœur et son beau-frère:

Marlène et Donat **Brocard-Berger**, à Dizy, et familles; ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont le profond chagrin de faire part du décès de

Jeanne **Brocard-Berger**, à La Sarraz, et familles;

Ses belles-sœurs et ses beaux-frères:

Anne-Lise **Francillon-Berger**, à Daillens;

Son épouse:

et familles;

Pierre FRANCILLON

ait Pierrot

enlevé à leur tendre affection le 4 novembre 2015, dans sa 80e année. La cérémonie d'adieux aura lieu au temple de Daillens le vendredi 6 novembre à 14 heures.

Honneurs à 14 h 30. L'incinération suivra sans accompagnement.

En lieu et place de fleurs, vous pouvez penser à la Fondation du chœur de l'église, 1306 Daillens – cpte Banque Raiffeisen Morges – IBAN

CH70 8046 0000 0529 2179 0 (mention deuil Pierre Francillon).

Domicile de la famille: Route de Cossonay-Gare 5 A, 1306 **Daillens**.

Ce qui fait la valeur d'un homme, c'est sa bonté. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.